



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 30 juillet 2020, le conseil communal du Parc Hosingen a adopté un règlement sur l'utilisation des anciens ateliers « Kraeizgaass » à Hosingen.

Hosingen, le 9 septembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
le Bourgmestre, le Secrétaire,

